EKINOPS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 13 517 498,50 EUROS

SIEGE SOCIAL : 10 RUE EDOUARD BRANLY – 22300 LANNION

444 829 592 RCS SAINT-BRIEUC *(la « **Société** »)*

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce et portons à votre connaissance les informations complémentaires requises par ce même article concernant les attributions gratuites d'actions de la Société durant l'exercice 2024.

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES ATTRIBUTIONS AUTORISEES

L'assemblée générale mixte du 23 mai 2024 a autorisé le Conseil d'administration, dans sa 21ème résolution à procéder à l'attribution gratuite d'actions à hauteur de 1% du capital social au jour où le Conseil d'administration décidera de mettre en œuvre cette autorisation pour une durée de 26 mois.

II. ACTIONS ATTRIBUEES A TITRE GRATUIT AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Au titre de l'exercice 2024, le Conseil d'administration n'a pas procédé à l'attribution d'actions à titre gratuit.

II.1 – ATTRIBUTION A TITRE GRATUIT D'ACTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE

Au titre de l'exercice 2024, aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux de la Société.

II.2 - ATTRIBUTION A TITRE GRATUIT D'ACTIONS AUX SALARIES NON-MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre de l'exercice 2024, aucune action gratuite n'a été attribuée aux salariés non-mandataires sociaux de la Société.

III - ACTIONS DEFINTIVEMENT ACQUISES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Conseil d'administration du 4 mars 2024, a constaté l'attribution définitivement acquise de la deuxième tranche du plan d'attribution gratuites d'actions du 21 mars 2021 suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2019 aux terme de sa dix-neuvième résolution et a procédé à l'attribution à titre gratuit d'actions ainsi qu'indiqué ci-dessous :

Bénéficiaires (mandataires sociaux et salariés non mandataires)	**Nombre d'actions gratuites, dites Actions de Performance attribués le 21 mars 2021 et définitivement acquises**
Salarié 1	10,000
Salarié 2	10,000
Salarié 3	10,000
Salarié 4	22,000
Salarié 5	10,000
Salarié 6	33,333
Soit un total de	**95 333**

Par ailleurs, Le Conseil d'administration du 27 mars 2024, a constaté l'attribution définitivement acquise du plan d'attribution gratuites d'actions de la tranche 2 du plan d'AGA 2021 a procédé à l'attribution à titre gratuit d'actions ainsi indiqué ci-dessous :

Bénéficiaires (mandataires sociaux et salariés non mandataires)	**Nombre d'actions gratuites, dites Actions de Performance de la Tranche 2, attribuées le 27 mai 2021 définitivement acquises**
Didier BRÉDY	97 000

Enfin, le Conseil d'administration du 23 mai 2024 a procédé à l'attribution définitivement acquise du plan d'actions gratuites de mai 2022, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 27 mai 2021 aux termes de sa quatorzième résolution, ainsi indiqué ci-dessous :

Bénéficiaires (mandataires sociaux et salariés non mandataires)	**Nombre d'actions gratuites, dites Actions de Performance attribués le 25 mai 2022 définitivement acquises**
Salarié 1	15,000
Salarié 2	5,500
Salarié 3	2,250
Salarié 4	1,500
Salarié 5	5,000
Salarié 6	15,000
Salarié 7	5,250
Salarié 8	5,250
Soit un total de	**54 750**

Au titre de l'exercice 2024, le Conseil d'administration du 4 mars 2025 a constaté l'acquisition au profit de Monsieur Didier BREDY du plan d'actions gratuites du 27 mai 2021, suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 27 mai 2021 aux termes de sa quatorzième résolution ainsi indiqué ci-dessous :

Bénéficiaires (mandataires sociaux et salariés non mandataires)	**Nombre d'actions gratuites, dites Actions de Performance attribués le 27 mai 2021 définitivement acquises**
Didier BREDY	64 000

* * *
*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION